



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises

Question écrite n° 114027

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de nationaliser les banques françaises suite, notamment, à la crise grecque. Les banques françaises sont les plus exposées à la possibilité d'un défaut de paiement de l'État grec, détenant plus de 10 milliards d'euros de créances souveraines ou privées grecques. Le Gouvernement recherche un mécanisme « incitant » les créanciers privés européens à participer au second plan d'aide à la Grèce, pour mieux protéger les profits des banques. En réalité, il faut mettre l'implication des créanciers en rapport avec les dizaines de milliards d'euros de bénéfices que les banques françaises réalisent chaque année. Rien que pour l'année 2010, on enregistre 8 milliards pour BNP Paribas, 4 milliards pour la Société Générale, 3,6 milliards pour les Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, 1,3 milliard pour le Crédit Agricole... Alors que le Ministre a déclaré le 5 juillet à l'Assemblée nationale « nous désirons que l'importance de l'implication des créanciers privés, essentiellement du dispositif bancaire, aux côtés des États, dans le cadre de la gestion de la tension de la dette grecque, se fasse sur la base d'un volontariat », il devient de plus en plus évident qu'une nationalisation permettrait un engagement de la part des banques françaises, en prenant sur leurs profits, alors que c'est la préservation des profits qui motive la rigueur imposée actuellement au peuple grec. Il lui demande donc son avis sur une telle nationalisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114027

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7523

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)